

Monsieur

J'ay differe a vous remettre le livret des experiances
pour ce que j'ay attendu que Mons. de Bergue que je pensoit
de devoir retirer plustost en son quartier d'huyer ne fist
la faveur d'estre porteur de ma lettre en qualite de vostre
voisin. Il me semble que le ieuve homme qui a fait ce livret
a le vaide ou peu trop en sa teste, et qu'il se hante beaucoup.

Je voudrois que le volume qu'il promet fust desia au cour
affin qu'on pult voir ses raisons, qui seront si ce ne me
troupe aussi peu solides que ce qu'il a entrepris de prouver.

Pour le grand Chyauque qu'on vous a dit que j'avois amene de
France, je vous assure qu'il n'est inconnu, si ce n'est qu'on
veuille honorer de ce titre un de mes intimes amis qui ne
pretend aucunement le meriter. cest Monsieur Picot qui
a y devant demeure pres l'an an a Enghes est lorsque
j'y estois, et qui est encor venu passer iey et huyer, ce qu'il
a fait a condition, et apres meaoit fait prouesse que j'irois
aussi avec lui passer en France l'huyer prochain. ce n'est
que cette prouesse, et quelques autres considerations particulières
qui me feront reprendre le chemin de Paris dans peu de mois,
sans qu'aucune chose qu'on m'aye promise de la part du Roi m'y
oblige, ay que j'aye pour cela refoulé d'y passer le reste de mes
iours. Je ne vous, niers, pas meaumois que 2 ou 3 iours avans
que je partisse de Paris on me fit l'honneur de m'offrir une
pension, mais ce ne fut point a condition que j'irois demeurer

la

111. 912

là, où que je serrois auame autre chose: ou me dist seulement
que cestoit pour témoigner quon auoit les personnes de ma
force en quelque estime. Il est vray que celiuy qui m'a porté
la parole y adousta que je devois espérer d'autres avantages
si je voulrois m'arrester en France. Et bienque cela ne me
touche pas fort, il me semble pourtant que je serrois devai-
sommable si je n'aymois pas mieux estre en un païs où il
futur, et où l'on témoigne, n'auoir en quelque considération
que de m'arrester en un autre où je n'ay fice en 19 ans obtenu
aucun droit de bourgeoisie, et où pour eviter l'opression
je suis contraint a chaque fois d'avoir recours a monsieur, nostre
ambassadeur. cela empêche pas que i ne pense avoir icy
plusieurs amis particuliers que j'honneure et que je cherch' extrê-
mement, mais je n'ay quasi aucun commerce avec eux que par
lettres, ce que je pourray avoir estant a Paris, encore plus
commode qu'à Egmont, où je ne perds pas pour la
l'espérance de revenir. et je vous suplie de croire qu'en
quelque lieu du monde que j'aille je feray tout pour
constamment

Monsieur

D Egmont le 8 Dec 1647

Vostre très humble
et très obéissant serviteur
D Egmont

220

Medicamentorum
volumen secundum
etiam quod diligenter
admodum et accuratissimam
adnotacionem habet.

la, ay que je feray autre chose ou mediffable
que leffort pour tenuoys que sont les personnes de me
fors en quelque estime. Il est very preety qui n'en pousse
la parole y adousta que je deus y approuves d'autre auantage
si je voullois ruerer en France et lorsque cela ne me
touche pas foot il me semble pourroit que je feray de
fouvable si je riuoy plus nient effe en un pais ou il
fut fait et de bon sejour n'avoys en quelque confidencie
que de vivreper en

autre pais ou que j'avoys
auant le temps que j'avoys
effaera faire enve plus
d'ore ne perdy plus pour la
vix fable de croire que
quelque laur de que laire je feray souffroy
conformement

Monsieur de Zuylichem
Conseiller chevalier
et Secretaire de son Altesse

a la Haye

Bloufleur